

Vers un nouveau chaos social?

Peu importe ce qui arrivera dans les heures ou les jours qui viendront, le chaos social dans lequel nous nous sommes plongés à nouveau les négociations du gouvernement avec les syndicats des secteurs public et parapublic, nous obligera à repenser tous les mécanismes gouvernant ces mêmes négociations, et à nous interroger peut-être encore plus sérieusement sur le développement de certaines mentalités de plus en plus faciles à déceler au fur et à mesure des affrontements dont la population fait les frais.

Le gouvernement Lévesque a cru qu'il avait trouvé des formules magiques qui éviteraient la répétition des grèves barbares dont ses prédécesseurs ont écopé. M. Lévesque lui-même doit reconnaître aujourd'hui qu'il s'était bercé d'illusions. Il a eu beau faire davantage confiance à la responsabilité des syndicats et modifier le calendrier des rencontres entre les parties, cela n'a absolument rien donné. On est encore une fois devant un constat d'échec.

On a donc essayé différentes approches depuis quinze ans et aucune n'a fonctionné. Il sera sûrement urgent, une fois que la tempête sera passée, de créer quelque chose dans le genre d'une commission d'enquête qui, après avoir tiré les leçons de l'expérience passée, sera en mesure de formuler de solides recommandations pour l'avenir. L'actuel ministre du Travail

a déjà évoqué la possibilité de mettre sur pied une telle commission d'étude, mais il n'a jamais donné suite à son projet.

Mais, ce serait probablement rêver en couleur que de penser que des changements de structures ou de mécanismes suffiront à faire fonctionner la machine correctement. Si les hommes qui animent les structures ne modifient pas leurs habitudes, on ne sera guère plus avancé. Car ce sont les hommes qui importent avant tout.

M. Lévesque estime, pour sa part, que les changements de mentalité devaient surtout intervenir chez les dirigeants syndicaux. On est facilement porté à lui donner raison. Il y a, chez bon nombre d'entre eux, une désinvolture qui frise le cynisme, et qui les amène à faire fi des souffrances qu'ils peuvent infliger à la population. Mais, les gouvernements devront apprendre aussi à faire preuve de fermeté, à se montrer plus conscients de leur rôle de protecteurs du bien commun.

Jusqu'ici, à tour de rôle, nos gouvernants ont peut-être parlé fort à l'occasion, mais, en pratique, ont à peu près tout toléré, même ce qui était illégal, et ont finalement acheté leur paix à tout prix. La population, pendant tout ce temps, se sentait sans défense devant les syndi-

cats qui la tenaient à leur merci et ne comprendrait pas que les hommes politiques puissent se laisser ainsi dicter leur ligne de conduite par des chefs ouvriers.

Comme cette population n'a pas de prise sur les syndicats, les seuls sur qui elle pouvait se venger étaient naturellement les gouvernants. Et elle n'a pas manqué de le faire.

Le député péquiste de Mercier, M. Gérald Godin, a parfaitement raison quand il prétend que si l'on continue dans la direction où on est présentement engagé, «il n'y aura pas un gouvernement qui pourra durer plus de quatre ans».

Le dilemme qui confronte présentement l'administration Lévesque n'est pas facile à résoudre. Il y a sûrement la tentation très forte de faire comme les autres qui, avant elle, ont capitulé devant les chefs syndicaux. Cette tentation peut être d'autant plus forte que le déclenchement ou la poursuite des grèves obligerait encore la population à endurer des souffrances difficiles à justifier au plan moral.

Pourtant, on ne peut continuer indéfiniment dans la voie des concessions. Le peuple ne tardera pas à faire savoir un jour qu'il veut être gouverné par ses élus et non par les chefs syndicaux. Il se tournera alors vers des hommes politiques qui les convaincront qu'ils veulent assu-

mer leurs responsabilités. Il y a même danger alors qu'on tombe dans un autre extrême.

Et les dirigeants syndicaux seraient bien avisés de s'éveiller à ce danger avant qu'il ne soit trop tard. Plusieurs d'entre eux agissent comme s'ils n'avaient de responsabilité envers personne. On dirait qu'ils s'estiment d'autant plus justifiés dans leur action qu'ils choquent davantage l'ensemble de la population. Ils manifestent un égoïsme effréné et toutes les tactiques de harcèlement deviennent bonnes pour atteindre leurs fins.

Certes, ce n'est peut-être là qu'un des nombreux symptômes d'une société malade, d'une société où le «chacun pour soi» est malheureusement en train de devenir une ligne de conduite assez généralisée. Nous avons pensé avoir évolué dans le sens d'un plus grand humanisme, par exemple en créant pour tous un droit à la santé. Mais, au nom d'intérêts particuliers, on en fait fi à la moindre occasion. On pourrait dire la même chose en ce qui a trait à l'accès à l'éducation.

Nous sommes à un tournant de civilisation. L'avenir s'annonce plutôt sombre si tout le monde se refuse à un sévère examen de conscience.

Vincent PRINCE

bloc-notes

L'avènement du Zimbabwe

C'est en quelque sorte à une obstruction de parade que le Front patriotique de MM. Nkomo et Mugabe vient de mettre fin en acceptant le plan britannique devant permettre le retour à la légalité en Rhodésie. Si les deux personnages ont cru devoir jouer les durs, c'était vraisemblablement pour mieux amadouer leurs maquisards, lesquels, du fond de leur maquis, n'entendent sans doute pas à rire.

Selon l'accord, la campagne électorale (qui aura lieu dans les mois à venir) sera organisée sous surveillance britannique et en présence d'observateurs des pays du Commonwealth, conformément au plan original. Mais, contrairement à ce dernier, les maquisards jouiront d'un statut égal aux forces policières rhodésiennes durant la période pré-électorale, mais leur rôle se limitera uniquement à la surveillance du cessez-le-feu.

Les contacts à Lancaster House furent laborieux. L'accord obtenu résulte de pressions devenues irrésistibles. D'abord, du côté de Londres qui avait menacé de reconnaître le régime de l'évêque Muzorewa si le Front patriotique persistait à faire de l'obstruction. Ensuite, du côté des pays

dits de «la ligne de front», lesquels exercent des pressions plus contraignantes qu'il ne paraît.

Il est à noter que l'accord intervient peu après l'apparition en coulisse du Président Kaunda de Zambie. On sait qu'avec le Président Nyerere, M. Kaunda passe pour l'âme dirigeante des pays de la ligne de front et que ces pays ont perdu passablement foi, ces derniers temps, en la cause du Front patriotique. En tout cas, ils constatent que ce Front leur coûte cher en fonds et, parfois même, en vies humaines.

Le boycottage des «colonialistes» blancs est dérangeant. On feint trop d'ignorer que la Rhodésie et l'Afrique-Sud disposent d'un surplus de produits alimentaires dont les millions d'affamés du continent africain ne peuvent se passer. Très peu des 50 pays de ce vaste continent sont en mesure de se suffire à eux-mêmes en ce qui concerne l'alimentation.

Une étape importante vient donc d'être franchie. Il reste maintenant à négocier les termes d'un cessez-le-feu. Cette dernière étape pourrait bien, elle aussi, être parsemée d'embûches, mais le pire est passé.

Jean PELLERIN



Droits réservés

Libre opinion

par Maurice CHAMPAGNE-GILBERT

La crise actuelle entourant la négociation dans le secteur public et para-public est plus grave que les crises antérieures parce que, précisément, elle en est à maints égards l'inexplicable répétition. Mais surtout elle nous conduit à une situation extrême d'affrontement, où le recours à des moyens de pression illégaux et à la désobéissance civile ne saurait être acceptable à qui que ce soit. Nous nous trouvons à nouveau dans une société en guerre, alors que par ailleurs une multitude d'efforts et de démarches aussi coûteuses que constructives nous appellent à nous resserrer les coudes.

Dans les circonstances il faut absolument trouver les moyens de nous parler et de continuer à négocier de façon civilisée. L'heure doit être à la médiation et à la levée bien haut des drapeaux blancs, au nom des solidarités collectives et de l'intérêt public qu'il faut placer au-dessus de tout.

Il faut nous parler, mais il faut d'abord que le chef du gouvernement parle et explique tout à la population, en utilisant à cet effet la télévision comme le fond dans de telles circonstances d'autres chefs d'Etat. Le Premier ministre occupe une position unique et privilégiée quant à la population et à l'intérêt public. Il doit en tirer profit au maximum pour tous, en faisant le point sur l'état des négociations, des demandes et des offres possibles, face aux enjeux col-

lectifs fondamentaux qui sont en cause. (...)

Quoi qu'il en soit des conflits résultant des règles du jeu elles-mêmes ou d'abus d'intérêts particuliers, le gouvernement doit se mettre publiquement dans la meilleure situation pour garder son autorité devant ceux qui se mettent dans la moins bonne. Comme les gouvernements antérieurs, il a été amené à suspendre l'exercice de libertés syndicales, mais face à l'impuissance collective qui est la nôtre, touchant la protection du droit fondamental aux services essentiels et des règles du jeu dans la négociation du secteur public qui sont devenues inacceptables et impraticables.

Quant aux choses à nous dire entre nous, pour nous resserrer les coudes au lieu de nous battre et de descendre dans la rue, il suffit d'écouter ce que de toutes parts des citoyens se disent entre eux. Les questions et considérations qui suivent veulent y faire écho, dans un souci maximal de ne pas tomber dans le piège de se détruire réciproquement par des attitudes guerrières et méprisantes.

1) Jusqu'où une société comme la nôtre peut-elle aller, si l'on continue de multiplier et de survaloriser les conflits, les rapports de force et les luttes d'intérêts particuliers, au détriment d'un minimum de consensus, de solidarités et de sens partagé de l'intérêt public? Quels sont nos moyens civilisés et constructifs de nous parler, «les six millions».

En-deça et au-delà de nos conflits, quel souci avons-nous de notre souche commune de

Québécois? Il y a des limites à nous battre sur presque tous les fronts en même temps.

2) On ne saurait nier la légitimité des stratégies dans le vœu de rapports de forces normaux au sein d'une société. Mais là aussi il y a des limites. Jusqu'à quel point extrême de comportement guerrier allons-nous nous rendre, en confrontant les travailleurs et l'ensemble de la population aux stratégies occultes, plutôt qu'en donnant l'INFORMATION SUR LES ENJEUX COLLECTIFS FONDAMENTAUX qui sont en cause?

3) Comment tolérer tout ce qui dénature l'exercice légitime du droit à la grève, et surtout, l'incitation à la désobéissance civile? Si la désobéissance civile peut être un droit en certaines circonstances, ces circonstances doivent être exceptionnelles à un degré maximal et démontrer de façon on ne peut plus convaincante qu'il y a un intérêt supérieur, et supérieur à un point tel qu'il doit être estimé, par une autorité non partisane, justifiable de le faire prévaloir sur la Loi.

4) Comment accepter, comme société et comme démocratie en évolution, et à la face de ceux qui nous regardent bâtir le Québec, que l'on en vienne à ne plus respecter le parlement, l'Assemblée nationale, et aussi, l'institution syndicale? (...)

5) Quant aux enjeux collectifs fondamentaux qui sont en cause, il est certain que les questions qu'ils soulèvent devraient être mises à la portée de tous par les parties. Par exemple:

• Que peut se payer la société

québécoise dans le domaine des services publics et parapublics, en étant juste à l'endroit des besoins légitimes des travailleurs, fonctionnaires et autres, sans que nous ne vivions collectivement au-dessus de nos moyens et sans compromettre ou affaiblir d'autres secteurs de notre développement?

• Est-ce qu'on évalue suffisamment l'un des aspects majeurs de ces services, comme l'a souligné le Rapport Martin Bouchard, à savoir qu'il s'agit précisément au plan économique d'un «produit de services», non compétitif, et dont l'ampleur dépend strictement des priorités collectives? D'où la nécessité de discerner ce que nous pouvons nous offrir comparativement à d'autres sociétés semblables à la nôtre. Comment situer alors le nombre de fonctionnaires dans tels types de services, la valeur de la convention collective relativement à celles d'autres pays?

• Quels sont les effets véritables des conditions de travail dans le secteur public sur le secteur privé, et sur les coûts de production des entreprises québécoises comparativement à ce que sont ces coûts ailleurs? La population connaît-elle suffisamment les chiffres et les écarts en question?

• On veut bien que d'aucuns situent tels salaires par rapport aux profits énormes de

certaines super-compagnies (quant à la partie de ces profits où il y a abus d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt collectif), mais il y a d'autres comparaisons à faire, à commencer par la situation des 65% et plus de travailleurs non syndiqués au Québec. A-t-on évalué la question de «l'enrichissement collectif en regard du pouvoir d'achat des pauvres qui représentent le quart de la population du Québec?»

6) Ce n'est pas faire de l'analyse de type capitaliste ou bourgeois de se demander dans quelle proportion la détérioration du climat social due aux conflits de travail n'est pas de nature à décourager les promoteurs d'entreprises. C'est le droit et le devoir des travailleurs, des syndicats, des gouvernements et de l'ensemble de la population de se poser sérieusement la question.

7) Jusqu'à quand allons-nous continuer de trafiquer la vie et la santé avec notre approche monstrueusement technique des «services essentiels»? Il nous faut reconnaître que l'approche dont nous avons voulu faire l'essai ne résiste pas à la réalité. Ayons le courage de revenir sur nous-mêmes et décrétons que ce sont tous les services de santé qui sont des services essentiels. Là encore, voyons ce qui se fait ailleurs. Dans des sociétés plus avancées que la nôtre en matière de relations de travail, on ne tolérerait pas des grèves comme les nôtres dans les hôpitaux.

8) Sommes-nous capables d'auto-critique? Que ce soit au

gouvernement, dans les partis politiques, dans les syndicats, dans le monde patronal? Le constat d'échec qu'à fait, humblement, le chef du gouvernement du Québec à l'Assemblée nationale ne nous y invite-t-il pas tous?

Il y a à peine quinze ans que nous nous sommes dotés, en y investissant des sommes fabuleuses et en détruisant souvent des ressources jugées arbitrairement dépassées, de services publics et para-publics «laïcs». Il semble que nous nous comportions souvent comme des parvenus qui viennent de découvrir le pot aux roses du pouvoir et qui l'exercent avec une mentalité de clercs-laïcs intransigeants et sectaires.

Où est donc le bien commun et sommes-nous prêts à arrêter notre enflure de structure et de bureaucratie, pour investir ensemble dans le réaménagement qualitatif de ce qui fait qu'une société peut être humaine et viable? Le «service essentiel» le plus urgent est l'amélioration de la qualité humaine de nos services réguliers.

Il est peut-être grand temps aussi de nous redresser dans notre fierté collective — pas seulement au plan du dossier constitutionnel — pour reconnaître que nous sommes l'une des quelques sociétés les plus libres du monde. Autrement, les petits fauteurs de trouble, déclencheurs réguliers des situations de pourrissement, vont continuer de se multiplier dans les lieux les plus vitaux de notre développement et vont nous ravir en même temps la liberté et la solidarité.

Les risques de la désobéissance civile...



Marc LAURENDEAU

(collaboration spéciale)

AU MOMENT où circulent, dans les syndicats du Front commun, des consignes officielles préconisant pour lundi un débrayage général dans les écoles et institutions de santé, le gouvernement Lévesque s'efforce de faire de nouvelles offres. Celles-ci arrivent bien tard, tout comme la très récente augmentation de la masse salariale (\$690 millions) concédée par le ministre Jacques Parizeau. De telles propositions auraient dû être formulées bien avant que ne s'ébranle l'immense dispositif de grève.

Diverses dissidences avaient déjà commencé à s'exprimer au sein de certains syndicats du Front commun. Mais, en dépit de cela et malgré les espoirs de règlement à la dernière seconde, le spectre d'un débrayage massif, en contradiction avec la Loi spéciale 62, n'est pas complètement écarté.

Puisqu'il faut appeler les choses par leur nom, l'on serait en présence d'un mouvement de désobéissance civile, revêtant une ampleur exceptionnelle, par rapport à la situation dans les autres provinces canadiennes. Le gouvernement Lévesque aurait d'énormes difficultés à rétablir l'ordre. Il pourrait certes poursuivre les principaux contrevenants devant les tribunaux afin de leur faire imposer des amendes ou des peines de prison. Mais, tant au sein de la magistrature que chez les procureurs de la Couronne, le gouvernement Lévesque se heurterait peut-être à certaines réticences.

N'oublions pas que le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, avait ordonné le retrait des poursuites (touchant des sommes chiffrées entre \$2 millions et \$9 millions) contre les syndiqués du secteur public qui avaient désobéi aux lois 23 et 253, lors de la ronde de négociation en 1976. A l'époque, certains juges avaient émis l'opinion qu'un tel abandon sapait l'autorité de l'Etat. Les personnages de l'appareil judiciaire n'aiment d'ailleurs pas qu'on les utilise pour résoudre des conflits qui pourraient trouver leur solution sur un terrain politique.

Ceci dit, une désobéissance massive à la Loi spéciale 62 constituerait pour le cabinet Lévesque un échec de taille: la preuve d'une incapacité de gouverner. Une vague rumeur d'élections générales a couru cette semaine à Québec et des journalistes ont cru qu'elle se trouvait quelque peu accréditée par les propos du premier ministre immédiatement après l'échec aux élections partielles. En réalité, pareille démission du gouvernement Lévesque serait une absurdité. Seule une division interne pourrait la faire survenir. Car dans cet affrontement avec les syndicats, le gouvernement Lévesque n'a pas encore fait le plein des appuis populaires dont il bénéficierait s'il tentait de ramener son partenaire syndical à un comportement plus raisonnable.

La désobéissance civile n'est pas un phénomène nouveau et elle se justifie dans certains cas. On en trouve même la trace dans l'Antiquité: Antigone, dans la tragédie de Sophocle, est déchirée entre sa conscience individuelle et les lois de l'Etat. C'est ainsi qu'elle décide d'enterrer le corps de son frère, en violation d'un édit du roi. On peut certes transgresser des lois que l'on trouve injustes, mais, dans ce cas, il faut s'attendre à en payer le prix.

Avec les auteurs modernes, comme Henri David Thoreau et Léon Tolstoï, la désobéissance civile est devenue un



1972, le Front commun toujours. On reconnaît quelques-uns des chefs syndicaux qui furent alors condamnés à la prison...

moyen supérieur de libération, moralement justifié, à condition qu'il s'accomplisse sans violence ni destruction de propriété. La plus extraordinaire campagne de désobéissance civile fut organisée en Inde en 1930-31 par Mahatma Gandhi. Toute la population fut conviée par le philosophe de la non-violence à désobéir à la loi britannique interdisant la vente et la possession de sel, de même que la cueillette des dépôts de sel sur les plages. Cette campagne illustrait sans équivoque l'injustice de la situation coloniale, qui faisait que l'industrie du sel en Inde (réalisant des revenus annuels de \$25 millions) était possédée par des intérêts britanniques. Par ce vaste mouvement de désobéissance civile, Gandhi devait précipiter l'indépendance de l'Inde.

Plus près de nous, l'analyste stratégique et nucléaire américain Daniel Ellsberg crut qu'il était de son devoir d'enfreindre les lois sur le secret, pour révéler (dans les Documents du Pentagone) comment la dernière phase de la guerre du Vietnam avait été préparée par une manipulation trompeuse de l'opinion publique et du Congrès. Exercée de manière plus collective à l'égard d'un Etat totalitaire, la désobéissance civile se justifie pleinement. Devant les horreurs nazies ou les bains de sang du stalinisme, par exemple, il aurait été préférable que la conscience individuelle prenne ainsi le dessus sur la raison d'Etat.

Mais au Québec, même si les syndicats du Front commun s'étaient engagés, sous le gouvernement Bourassa, à

«casser le régime», on peut difficilement percevoir le mouvement syndical comme l'instrument de libération collective de tout un peuple. Les principaux objectifs poursuivis lors des différentes rondes, tout comme dans la présente, restent étroitement corporatistes: préserver sa sécurité, son salaire et ses conditions de travail. On défend ses «droits acquis» comme s'il s'agissait de droits fondamentaux de la personne. Tout cela au risque de faire surgir un décalage avec les travailleurs du secteur privé. Dans ces circonstances, se lancer tête baissée dans la désobéissance civile lorsqu'on n'a pas de projet plus vaste à présenter à la population, cela revient à simplement tenter d'accroître ses avantages à l'intérieur d'une lutte des classes.

Syndicats du secteur public: position de force éphémère?



Pierre VENNAT

QU'IL y ait, ou non, grève générale illégale lundi, les syndiqués du secteur public sont, en ce samedi, en position de force face à un gouvernement qui est bien démuné devant leur détermination.

Mais il s'agit d'un avantage à court terme. A long terme, les syndiqués risquent de se retrouver devant un nouveau gouvernement plus antisyndical que l'actuel, devant surtout une population de plus en plus antipathique au syndicalisme.

Mardi dernier, le président de la CSN, Norbert Rodrigue, a déclaré que «ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'alternative politique au PQ que nous allons abandonner nos revendications et renoncer à nos acquis».

Démonstration de force, puisqu'il est en position, maintenant plus que jamais, de faire trembler le gouvernement. Mais, en même temps, il admet sa faiblesse: «il n'y a pas d'alternative politique au PQ» qui soit acceptable aux centrales syndicales à l'heure actuelle. Et force est d'admettre que la prise du pouvoir par le «Parti travailliste» n'est pas pour demain.

Mercredi, dans Prévost, Richard Lépine, candidat du «Parti des travailleurs» du Québec a recueilli 278 voix, Marc Blouin, «marxiste-léniniste», 88. C'est bien peu face aux 25,500 voix du député élu, Mme Solange Chaput-Rolland.

Dans Maisonneuve, Robert Côté, du nouveau Parti ouvrier qui a pris la relève de la Ligue communiste, a dépassé à peine les 250 voix, lui qui pourtant est un des «ténors» des congrès de la CSN. André Rousseau du Parti des travailleurs du Québec en a recueilli 120 à peine et le représentant du Parti communiste du Québec, Hervé Fuyet, en a eu 38.

Même si tous les partis de gauche s'unissaient, ça ne ferait toujours que quelques milliers de votes.

Or il faut bien l'admettre, même si le Parti québécois mécontente les centrales syndicales, même s'il n'a pas, à leurs yeux, «livré la commande», il n'en est pas moins celui qui leur a le plus donné, sauf peut-être le gouvernement Lesage lorsqu'il a presque livré sur un plateau à la CSN la syndicalisation du secteur public, du temps de Jean Marchand.

Les syndiqués, bien sûr, et peut-être avec raison, se plaignent que la loi 45 ne les satisfait pas, que la loi sur la santé-sécurité est incomplète, mais le patronat, lui, trouve ces lois «quasi-socialistes» et il est peu probable qu'un gouvernement Ryan les eût adoptées.

Enfin, les sondages sont là pour le prouver, le syndicalisme atteint actuel-



1979, les trois chefs syndicaux du Front commun: Louis Laberge, FTQ, Norbert Rodrigue, CSN, Robert Gaulin, CEQ.

lement son plus haut point d'impopularité, et pas seulement auprès du patronat. **À court terme, le bon bout du bâton**

Ceci dit, à court terme, les syndicats du secteur public, dont plusieurs revendications sont justifiées et qui se considèrent «la locomotive» des travailleurs du secteur privé, a le bon bout du bâton.

La crainte de la prison — face à une éventuelle désobéissance civile — ne fait plus peur à personne. Même avec l'emprisonnement des trois présidents de centrale, en 1972, la combativité des syndiqués ne s'était pas démentie et, au contraire, le gouvernement Bourassa avait presque été obligé de supplier les présidents Marcel Pepin, pour la CSN, Yvon Charbonneau, pour la CEQ, et Louis Laberge, pour la FTQ, de porter leur condamnation en appel afin de pouvoir les libérer temporairement et mettre ainsi fin à des débrayages de protestation qui touchèrent même, en mai 1972, le secteur privé.

Avec un cynisme désarmant, les porte-paroles syndicaux font remarquer que si on veut forcer le retour au travail des syndiqués, on ne peut les mettre en même temps en prison.

Reste donc les amendes. Encore là, avec le règlement hors cour à la Rey-



nolds de Baie-Comeau, tout récemment, l'entente hors cour de la FTQ avec la Société d'énergie de la Baie James, suite au saccage de LG-2, et le fait que les nombreuses amendes suite aux condamnations de 1972 et de 1976 ont soit été «oubliées», soit payées «à terme si désiré», comme dans les grands magasins, cette menace n'émeut plus personne.

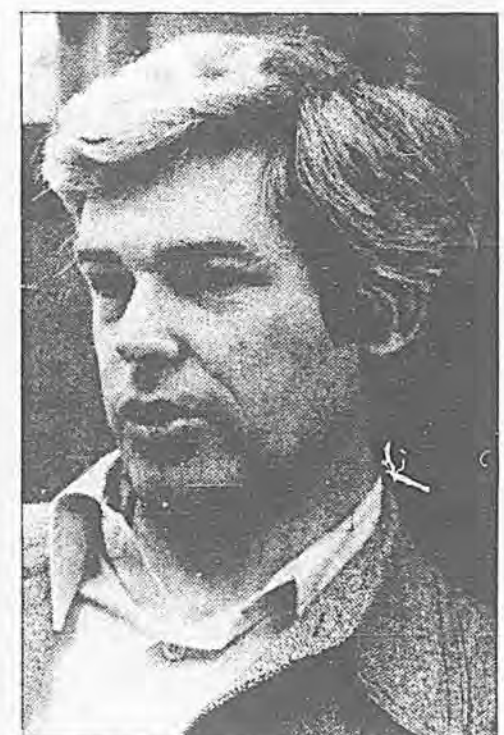
A partir du moment où une très forte majorité des 300.000 syndiqués du secteur public décide de braver la loi, un gouvernement, qu'il l'admette ou non, est presque obligé de céder.

Le bureau confédéral de la CSN, d'ailleurs, estime que cette négociation touche la qualité de vie de centaines de milliers de travailleurs et travailleuses québécois, parce que si elles devaient échouer, le gouvernement rendrait ainsi un service direct aux entreprises privées en tentant de ralentir tout le monde dans la lente progression des travailleurs vers des conditions de vie meilleures.

Un bien dangereux risque

Le Front commun CEQ-FTQ-CSN a peut-être raison de penser ainsi.

Mais à long terme, il risque fort gros. Jacques Desmarais, défait mercredi dans Maisonneuve, était le coordonna-



teur de la CSN au dernier Front commun! Et à la convention péquiste, il avait défait un autre ténor de la CSN jusqu'à tout récemment, Michel Bourdon, ci-devant président de la CSN-construction.

D'ex-syndicalistes — et pas seulement Guy Bisailon, le seul député à avoir voté contre la loi 62 — il y en a plusieurs encore du côté gouvernemental, dont Guy Chevette, ex-vice-président de la CEQ. Les syndiqués d'aujourd'hui auront beau les renier et les honnir, il est peu probable qu'ils en trouvent dans le parti qui prendrait le pouvoir en cas de défaite du gouvernement actuel.

Or les libéraux de M. Ryan, on l'a vu lors des derniers jours, seraient encore plus fermes envers les syndicats que le gouvernement actuel.

M. Rodrigue, lui, affirme que «ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'alternative politique au PQ que nous allons abandonner nos revendications et renoncer à nos acquis».

Le choix est le sien, sera-t-il endossé par ses membres?

Il n'en demeure pas moins qu'un jour, il pourrait le regretter, à moins que, comme on le dit souvent, «les syndicats se sentent plus à l'aise dans l'opposition».

LES SALAIRES

«Le règlement de la crise (...) prévoyait que les employés du secteur public et parapublic recevraient des augmentations de leurs échelles de salaires qui comporteraient deux éléments: une compensation partielle de la hausse des prix et une augmentation de leur pouvoir d'achat de 2.5 pour cent par an. Cette participation à l'enrichissement collectif était très modeste, puisque la hausse de la production réelle par habitant au Québec a été voisine de 4 pour cent par an. Les employés se sont donc moins enrichis que la société tout entière... Et la moitié de la compensation a été versée sous la forme de versements forfaitaires qui n'ont jamais été incorporés aux échelles de salaires. Avec ses offres, le gouvernement propose en somme (...), des salaires qui ne comportent aucune participation, pendant trois ans pour plusieurs d'entre eux, à l'enrichissement collectif des Québécois. Limiter l'enrichissement de tous les salariés pendant la période à 2 pour cent, c'est automatiquement accroître les profits.

Que le Québec soit financièrement aux abois et ait besoin d'en enlever aux uns pour en donner à d'autres, cela est bien possible. Que le gouvernement se sente forcé de renverser une politique systématiquement suivie depuis neuf ans, consistant à éliminer graduellement tout écart de salaires entre hommes et femmes et cherche ainsi à économiser un peu d'argent, cela est bien possible aussi. Mais alors c'est sa gestion des affaires publiques qu'il devra défendre.

S'il a tellement mal administré qu'il doit maintenant tripoter les salaires et voler une partie de sa main-d'oeuvre pour équilibrer ses comptes, il n'a pas de raison d'être fier de sa performance.»

Jacques Parizeau

Le 19 décembre 1975 «Le jour»

**Les travailleuses et les travailleurs
du Front commun
n'ont pas changé d'avis, eux.
Ils veulent poursuivre les négociations.**



Méto-Sud en grève illégale

par Claude-V. MARSOLAIS

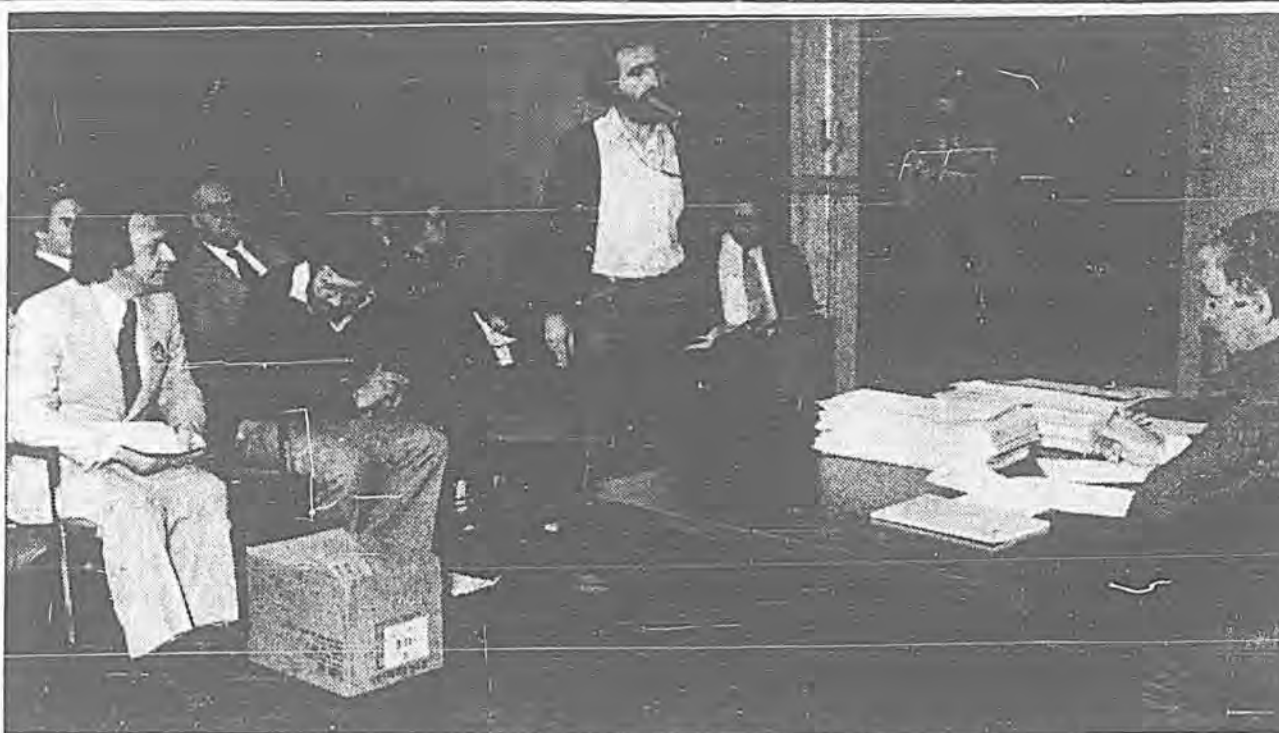
Les 119 chauffeurs d'autobus du réseau Métropolitain Sud de la Commission de transport de la Rive Sud ont décidé à 98,4 pour cent de poursuivre le débrayage entrepris vendredi midi jusqu'à ce qu'un règlement intervienne dans le litige entourant la reconnaissance de leur ancienneté de travail.

Vendredi matin, les chauffeurs du réseau avaient reçu une offre de la Commission qu'ils ont jugée inacceptable puisqu'elle équivalait à considérer un chauffeur de 25 ans d'expérience sur le même pied qu'un chauffeur de trois ans d'expérience de la CTRS quant au choix de son horaire de travail.

Le Syndicat présidé par M. Adrien Lefort a toutefois fait une contre-proposition à la Commission qui permettrait de résoudre le différend. Ainsi, on propose d'établir une liste d'ancienneté pour le choix du travail selon une formule paritaire: le plus vieux chauffeur de Métropolitain Sud serait apparié au plus vieux chauffeur de la CTRS et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la liste.

Cette suggestion, semble-t-il, n'a pas été retenue par la CTRS si bien que les chauffeurs d'autobus de Métropolitain Sud ont décidé de poursuivre leur débrayage du moins jusqu'à ce qu'ils rencontrent le commissaire-enquêteur du ministère du Travail le 27 novembre prochain.

En fait, leur différend est relié à l'intégration de la compagnie Métropolitain Sud à la CTRS. Depuis ce temps, un nouveau syndicat affilié au Syndicat canadien de la Fonction publique a maraîché le syndicat CSN des chauffeurs de Métropolitain Sud et celui des Brotherhood des chauffeurs de la CTRS. Or, pendant la période d'accréditation une unité syndicale ne peut déclencher une grève selon l'article 33 du code du travail. C'est pourquoi les chauffeurs de Métropolitain Sud se trouvent présentement dans une situation d'illégalité. Conscient de leur geste, ils ont décidé de passer outre à la loi afin de faire reconnaître leur droit à l'ancienneté de travail.



Les représentants de huit groupements populaires ont rencontré le président de la CUM pour l'inviter à signer la pétition des 37,000 personnes qui s'opposent à la dernière hausse de tarif de la CTCUM.

La CUM refuse son appui à la pétition contre la dernière hausse de tarif

par Michel GIRARD

Tout en se disant sympathique à la pétition contre la hausse des tarifs décrétée au mois d'août dernier par la CTCUM, le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre DesMarais II n'appuiera pas cette requête qui a été déposée devant la Commission des transports du Québec (CTQ) par huit groupements de la région métropolitaine.

Requête qui demande à la CTQ (un organisme gouvernemental relevant du ministère des Transports du Québec et ayant juridiction sur les hausses de tarifs dans le transport en commun) «de forcer la CTCUM à annuler la hausse des tarifs et à préparer une réforme en profondeur du financement du transport en commun, et ce en consultation avec les groupes et personnes intéressées.»

Pour le président de la CUM, qui a rencontré hier la délégation représentant les huit groupements, dans le but de recevoir copie de cette pétition de 37,000

signataires et d'entendre leurs revendications, il apparaît inopportun que la CUM intervienne actuellement en leur faveur auprès de la CTQ. La raison: la CUM se doit d'attendre les décisions de Québec concernant les recommandations formulées en matière d'aide au transport en commun dans le rapport du Comité conjoint sur la réforme de la fiscalité municipale.

Par contre, à l'instar du comité conjoint, M. DesMarais estime que les personnes âgées, les handicapés et les étudiants devraient profiter d'une politique de tarifs réduits. Cependant, à son avis, le manque à gagner pour une commission de transport qui résulterait de l'application d'une telle politique doit être épongé par le gouvernement québécois parce que c'est une mesure sociale.

D'autre part, le président de la CUM a déclaré à son auditoire que le gouvernement du Québec accordera fort probablement à l'organisme qu'il dirige des pouvoirs accrus face à la CTCUM

qui, comme on sait, n'a pratiquement aucun compte à rendre présentement aux élus de la Communauté urbaine.

Ce qui répondrait à une des principales revendications de la délégation des huit groupements: le Conseil du travail de Montréal, le Conseil central de Montréal, l'Alliance des professeurs de Montréal, le Forum des citoyens âgés, l'Association nationale des étudiants du Québec, le Conseil régional de l'âge d'or, l'Association québécoise pour la défense des retraités et le RCM.

Le RCM et le Conseil intersyndical de Montréal vont jusqu'à demander aux autorités de la CUM et du gouvernement du Québec la gratuité du transport en commun pour tous les usagers. Une telle expérience, selon les représentants de ces deux groupes, est présentement en cours dans la ville de Portland, en Oregon, et il semblerait que ce soit une réussite pour l'économie de la ville.

L'accord de principe remis en cause La grève menace encore le métro et les autobus

par André CHENIER

Une nouvelle menace de grève pèse sur la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM).

Alors même que la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro entend poursuivre ses journées d'étude pour obtenir la reprise de ses négociations avec la CTCUM, le Syndicat du transport de Montréal (CSN), qui regroupe les 2,500 employés de garage et d'entretien, souligne que ses pourparlers avec la Commission visant à finaliser une convention collective basée sur le rapport du médiateur Yvan Blain achoppent présentement sur l'interprétation de la clause d'indexation.

«Nous avions un mois pour en venir à une entente avec la CTCUM, a déclaré à LA PRESSE le président du syndicat, M. Jacques Morissette. Deux semaines sont déjà passées et nous ne sommes pas plus près d'un accord qu'auparavant au sujet de l'indexation. Nous n'avons pas l'intention d'attendre indéfiniment.»

Ce qui signifie, puisque la convention n'est pas encore parvenue, que les employés de garage et d'entretien qui ont déjà fait une grève de 19 jours jusqu'à leur acceptation du rapport Blain le 30 octobre (rapport accepté du même coup par la Commission) pourraient retourner dans la rue

dans deux semaines ou peu après, à moins que les parties ne s'entendent d'ici là pour interpréter de même façon la clause d'indexation.

Le problème, selon M. Morissette et le conseiller juridique Jacques Morand, vient du fait que la CTCUM, tout en acceptant de verser les augmentations statutaires prévues dans un contrat de 30 mois, refuserait de payer à tout nouvel employé qui ne serait pas à son emploi depuis une année complète le plein montant de la différence en pourcentage entre le plancher d'indexation prévu pour cette année et l'augmentation réelle du coût de la vie (également en pourcentage).

«Cette façon d'interpréter l'indexation, précise M. Morissette, a pour effet de multiplier, d'année en année, les différences et les catégories salariales pour des employés qui, somme toute, remplissent les mêmes fonctions et devraient conséquemment toucher le même salaire, selon une nouvelle convention collective. Nous étions parvenus à faire abolir les quelques catégories que nous avions sous l'ancien contrat et voilà que, sous le nouveau régime, ça promet d'être encore pire. Même le gouvernement comprend l'indexation de la même façon que nous et l'applique de telle sorte dans le secteur public.»

Ça roulera au cours de la fin de semaine

La Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro a donné l'ordre à ses membres de maintenir le transport en commun durant toute la fin de semaine après avoir appris du ministre Pierre-Marc Johnson la nomination d'un nouveau médiateur qui s'attellera à la tâche de trouver une solution au différend qui les oppose à la CTCUM relativement aux horaires de travail.

Ce médiateur est M. Yvan Blain, sous-ministre adjoint au

ministère du Travail, qui a joué avec succès le rôle d'arbitre récemment entre la CTCUM et le Syndicat des employés de garage.

La population pourra bénéficier du transport en commun durant les deux jours de congé du week-end. Le bruit courait dans la journée d'hier que le service pouvait être paralysé aujourd'hui, jour où nombre d'amateurs de football affluent vers le Stade olympique pour le match de finale de la section est entre les Alouettes et les Rough Riders d'Ottawa.

Les logis du Village olympique loués à 86%

textes de Michel GIRARD

Les appartements des deux pyramides du Village olympique se sont envolés comme des petits pains chauds depuis leur arrivée sur le marché au début de l'année: ils sont déjà loués dans une proportion de 86 p. cent.

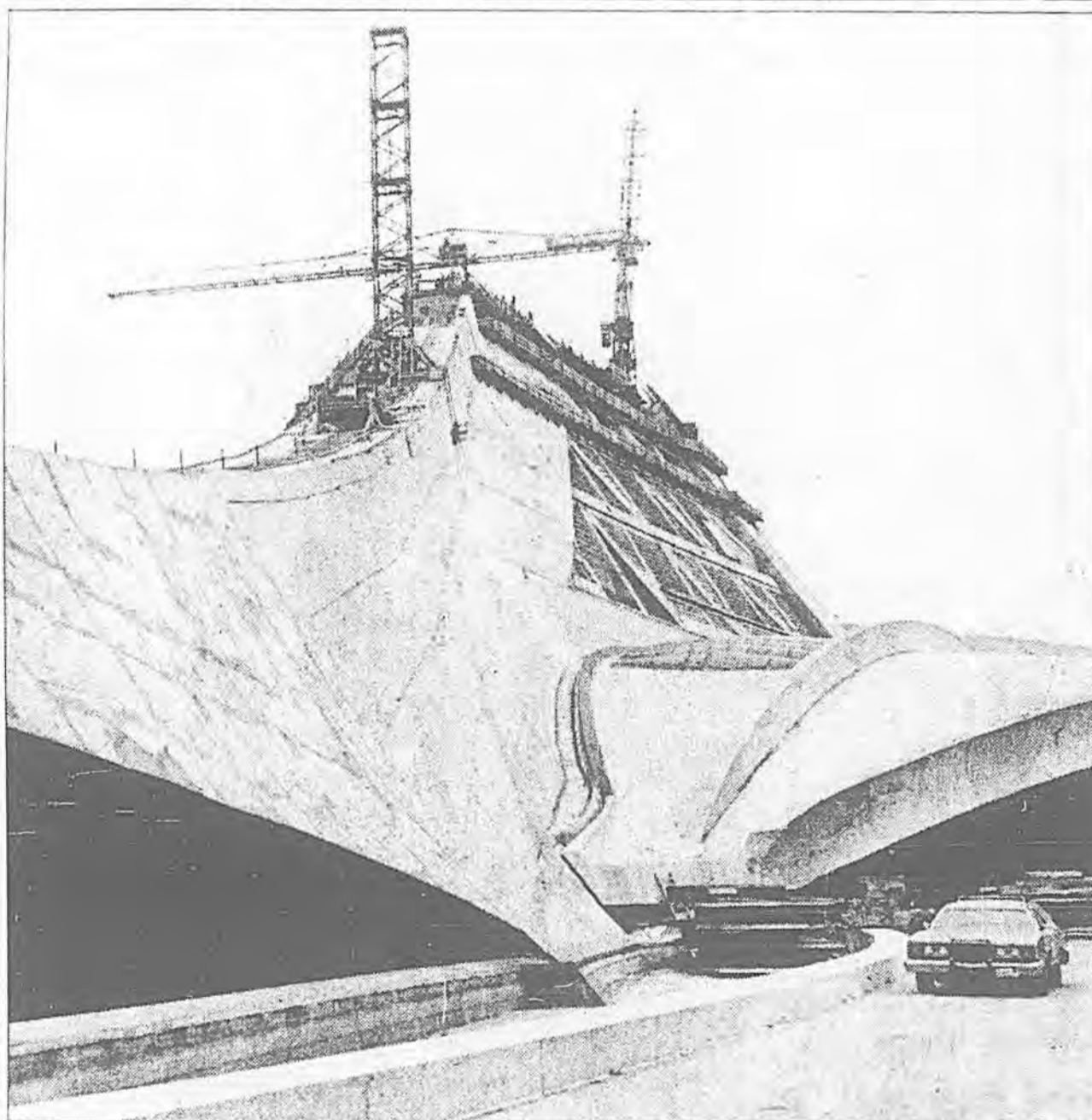
Cette popularité des logements du Village dépasse de loin les objectifs que s'étaient fixés en décembre 78 la Régie des installations olympiques alors qu'elle prévoyait atteindre un taux de location d'environ 50% seulement, à pareille date.

Le site, la proximité du stade olympique, la beauté architecturale du Village, les nombreux services offerts, les facilités sportives, le métro... ce sont là quelques-uns des nombreux atouts que possède le Village olympique et qui attirent les locataires.

Sur les 980 logements du Village, seuls 144 logements de quatre pièces et demi sont encore disponibles, leur prix de location variant de \$401 à \$450. Ils sont surtout localisés dans la pyramide est et on prévoit en louer au moins la moitié d'ici juillet 80, ce qui donnera un taux de location d'aide de 93 p. cent.

En ce qui concerne les espaces commerciaux couvrant une superficie d'environ 15,000 pieds carrés, ils sont loués dans un pourcentage de 95 p. cent. Les 1,600 locataires du Village peuvent donc maintenant compter sur un marché d'alimentation, une caisse populaire, un nettoyeur, une pharmacie, un bijoutier, un fleuriste, un salon de coiffure, etc.

Quant aux espaces à bureaux, leur occupation n'atteint qu'un taux de 33 1/3%. Ce pourcentage doublera fort probablement d'ici quelques semaines. Le problème rencontré par la RIO dans ce domaine est relié au fait que les travaux d'aménagement ne sont pas encore complétés.



Le chantier du mât du Stade olympique ne fera pas le bonheur des sportifs cet hiver.

Photo René Picard, LA PRESSE

Peu de sport cet hiver aux installations olympiques

C'est un bien mince programme d'activités sportives qu'offrira cet hiver la Régie des installations olympiques (RIO) aux Montréalais.

En raison des travaux de construction du mât, la RIO sera dans l'impossibilité d'aménager son anneau de glace dans l'enceinte du stade olympique, une immense patinoire où près de 100,000 patineurs se sont donnés rendez-vous l'an dernier. D'ailleurs, il est à noter que cette patinoire ne pourra plus jamais être recon-

struite dans le stade à cause de la température «trop chaude» qu'entraînera le parachèvement du mât.

Autre gros coup pour les sportifs: comme le viaduc Sherbrooke sera bloqué tout l'hiver dans le but de permettre la construction du mât, il sera impossible de faire la navette, en ski de randonnée ou en raquette, entre le parc Maisonneuve et le parc Olympique.

L'an dernier, plus de 26,000 adeptes du ski de randonnée et de la raquette avaient emprunté les

pistes aménagées pour la circonstance sur le terrain du parc Olympique.

Des trois glissoires que l'on retrouvait l'hiver dernier dans le stade, seulement la plus grosse sera refaite, ce qui diminuera inévitablement la participation des petits et des grands amateurs de luge, dont le nombre atteignait les 47,000 l'an passé.

Seule bonne nouvelle: le vélodrome olympique sera converti en patinoire entre le 15 décembre et le 15 janvier.

Les coûts de l'oeuvre sont très surveillés

SUITE DE LA PAGE A 1

et la pose du toit pour le printemps 81, afin d'être en mesure de faire fonctionner ce toit dès le début de la saison estivale.

Compte tenu du nouvel échéancier des travaux de construction, on a donc décidé d'attendre le printemps de 1982 pour mettre le toit amovible en fonctionnement et ajuster toute sa mécanique, ce qui terminerait complètement le stade olympique.

Selon M. Nelson, les retards dans l'échéancier des travaux de construction reposent en grande partie sur des problèmes d'organisation de chantier: l'entrepreneur, faute d'expérience dans la réalisation de pareille structure, se voit confronté quotidiennement à des difficultés nouvelles nécessitant de sa part de l'improvisation dans la façon de diriger les opérations sur le chantier même. Mais plus les travaux avancent, plus l'entrepreneur, semble-t-il, maîtrise la situation à ce niveau.

Le nombre relativement important d'ouvriers travaillant sur le chantier (90 personnes), l'exiguïté des lieux (la surface des étages du mât est réduite considérablement à mesure qu'on s'élève: environ un tiers d'un étage à l'autre), la complexité du travail à exécuter, les formes géométriques de la structure, les obstacles comme les cages d'escalier qui réduisent considérablement les aires de circulation, etc. sont autant de facteurs qui expliquent les problèmes d'organisation de chantier.

Il est à noter que depuis le début de la construction du stade olympique (1974), les entrepreneurs ont toujours rencontré moult problèmes qui se sont traduits par

d'importants retards dans l'échéancier des travaux. Qui plus est, ces retards représentent l'une des principales causes de la montée en flèche des coûts du stade.

Budget respecté

Mais en dépit des problèmes actuels et par voie de conséquence de l'important retard dans le calendrier des travaux de construction du mât, la RIO croit toujours que son budget de \$65 millions prévu à cette fin sera respecté.

«Afin d'éviter toute surprise désagréable, nous avons mis sur pied un comité de surveillance des coûts de construction du mât du stade qui suit la situation de près depuis le début des travaux», de préciser le président Robert Nelson.

A son avis, la RIO sera en mesure de tester sérieusement ses prévisions budgétaires de \$65 millions après l'ouverture des soumissions concernant la réalisation des travaux de gros-oeuvre à faire dans les phases 2 et 3. C'est en décembre que la RIO ira en appel d'offre pour ces deux nouvelles étapes.

Rappelons que cinq étages seront construits durant la première phase, ces étages devant abriter des locaux sportifs.

Lors de la seconde phase, on ajoutera neuf étages à la structure du mât: ces étages seront réservés pour l'aménagement d'espaces à bureaux. Enfin, quatre étages termineront le mât qui atteindra une hauteur de 553 pieds, soit quelques pieds de moins que la Place Ville-Marie. Une «niche» ainsi qu'un grand restaurant seront aménagés au cours de la dernière phase.

9 ans de prison pour possession de cocaïne

Un immigrant d'origine colombienne, Harold Humberto Ortiz, qui avait été appréhendé dans une maison de la rue Everett alors qu'il était en possession de 1753 grammes de cocaïne, a été condamné à neuf années de pénitencier et à \$10,000 d'amende, hier, par le juge André Chaloux.

C'est au moment où le prévenu devait subir son enquête sous cautionnement qu'il a lui-même reconnu sa culpabilité à l'accusation

d'avoir été en possession de cette forte quantité de drogue évaluée, sur le marché noir, à quelque \$700,000.

Deux autres personnes, Diego et Mariella Ortiz, qui avaient été appréhendées en même temps que lui, par des agents de la SQ, ont par ailleurs été relâchées, la plainte étant retirée dans les cas.

S'il ne paie pas l'amende imposée, il devra purger une année additionnelle de détention.